

APPEL A CANDIDATURES

RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DES OPERATIONS POUR L'UNITE DE GESTION DU PROJET
Poste basé à Antananarivo

Crédit IDA 69290

AMI N° C-356-PIC3/2024

Date de lancement : 10 septembre 2024

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. Le consultant, rattaché directement au Coordonnateur National (CN) et sous sa supervision, appuiera ce dernier dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'exécution des activités du Projet conformément aux dispositions de l'Accord de Crédit et du PAD (Document de Projet) conclu entre le Gouvernement et la Banque mondiale. Le Responsable des Opérations (RO) effectuera le suivi opérationnel, technique et financier de l'exécution des activités du Projet et contribuera à l'évaluation des performances et des impacts économiques et sociaux du Projet. Il (elle) sera un interlocuteur clef dans les interactions avec les ministères concernés, le bailleur de fonds et les entités publiques et privées partenaires.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Des consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 5ème édition (Septembre 2023) et ses mises à jour. Les trois (03) candidats jugés pertinents, après évaluation des dossiers, seront invités pour un entretien.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le profil requis pour le consultant est le suivant :
 - Être titulaire d'un diplôme (Bac +5 minimum) Master, Ingénieur, ou MBA en administration des affaires dans un domaine relatif aux secteurs d'intervention du projet ;
 - Avoir de l'expérience professionnelle de 10 années minimum dont 5 années minimum avec les projets de développement financés par des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale ou le Système des Nations Unies ;
 - Être pourvu(e) d'une expérience dans l'interaction avec des groupements, des plateformes ou associations relatives au secteur privé ;
 - Disposer d'une bonne connaissance des problématiques et du cadre institutionnel et légal régissant le Secteur Privé Malgache
 - Avoir une bonne connaissance du Secteur Public ;
 - Connaître les activités et la vision du Projet PIC3 ;
 - Afficher une très bonne capacité d'organisation, d'analyse, de synthèse et d'organisation ;
 - Être doté(e) d'une grande capacité de communication interpersonnelle et excellente capacité rédactionnelle ;
 - Maîtriser le français et l'anglais.
7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de

diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **26 septembre 2024** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg.

8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante « AMI-C-356-PIC3-2024 – RESPONSABLE DES OPERATIONS PROJET PIC3 ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 10 septembre 2024
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance